



## VERSION 7.0

CE DOCUMENT EST UN APERCU DU  
PACK CONTRAT TEMPS PARTIEL  
TÉLÉCHARGEABLE SUR  
[HTTP://WWW.LEGISOCIAL.FR/](http://www.legisocial.fr/)



# Pack Contrat Temps partiel

Vous disposez à titre d'exemple de 2 pages de chacun des documents contenus dans ce pack. Pour les outils Excel, ces derniers s'affichent avec une palette de couleur Excel® 97 en mode dégradé.

Dossier mis à jour selon la...



# Le temps partiel

## Sommaire

Version 7.0    Date de mise à jour : vendredi 3 février 2017

I.	Ordre public, négociation collective et règles supplétives .....	3
II.	Définition du salarié à temps partiel.....	6
III.	Horaires de l'entreprise inférieurs à la durée légale.....	13
IV.	Le contrat de travail.....	15
V.	Mise en place contrat à temps partiel .....	19
VI.	Les cas de refus.....	22
VII.	Période d'essai.....	24
VIII.	Salarié à temps partiel : principe de l'égalité temps plein-temps partiel.....	25
IX.	La durée minimale légale .....	32
X.	Le régime des heures complémentaires.....	38
XI.	Modification des horaires .....	45
XII.	La modification automatique du contrat.....	50
XIII.	Le dispositif « complément d'heures ».....	56
XIV.	Le temps partiel personnel (ex temps partiel familial) .....	58
XV.	Occuper ou reprendre un emploi à temps complet (ou partiel) .....	63
XVI.	Exercice d'un mandat. ....	65
XVII.	Information des représentants du personnel .....	66
XVIII.	Les heures supplémentaires (temps partiel raison personnelle) et la loi TEPA.....	67
XIX.	Plafond de sécurité sociale.....	68
XX.	Temps partiel et régime d'équivalence.....	82
XXI.	Temps partiel et CPF .....	85
XXII.	C3P et temps partiel.....	87
XXIII.	Temps partiel et journée de solidarité.....	90
XXIV.	Le temps partiel thérapeutique .....	92
XXV.	Jurisprudences.....	100
XXVI.	Extraits de la loi travail .....	106

Le contrat à temps partiel est un contrat d'un type particulier. Obligatoirement écrit, il s'agit d'un contrat pour lequel le rythme de travail du salarié doit impérativement être inférieur à la durée légale, sans aucune possibilité de l'atteindre et encore moins de le dépasser.

Le contrat à temps partiel peut prendre la forme d'un contrat CDI (Contrat à Durée Indéterminée) ou CDD (Contrat à Durée Déterminée). Son contenu est strictement encadré et de nombreux arrêts de la Cour de Cassation sont là pour en rappeler les différentes particularités.

Parler « d'heures supplémentaires » quand on évoque le contrat à temps partiel serait commettre une grande faute d'interprétation.

Les heures supplémentaires ne se déclenchant qu'au-delà de la durée légale (voir notre dossier sur les heures supplémentaires), le salarié à temps partiel ne saurait y prétendre (sauf le cas très particulier du « temps partiel familial »).

On parle souvent de « mi-temps » pour évoquer le temps partiel, il ne s'agit en fait que d'une forme parmi tant d'autres des différents contrats à temps partiel. Le « mi-temps » ne représente en fait que le contrat à temps partiel dont la durée hebdomadaire est égale à la moitié de la durée légale, soit 17,50 h par semaine.

Suite à la publication de « la loi travail » au JO du 9 août 2016, de nombreuses modifications ont été apportées à plusieurs notions encadrant le régime du temps partiel.

**LOI n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, JO du 9 août 2016**

C'est la raison pour laquelle nous avons rédigé le présent support, au sein duquel vous retrouverez notamment les nouvelles références légales (des modifications ont été apportées aux numéros d'articles du code du travail, certains articles ont été abrogés, d'autres ont été insérés).